

Il y a 30 ans, le 22 novembre 1975, les femmes admises au concours de préposé-facteur



■ Un événement

Jadis nommées « aide des Postes », « auxiliaire », « dame employée », « demoiselle des Postes », et appelées à occuper, en grand nombre, des fonctions aux Chèques postaux, à la CNE ou dans les petits bureaux de poste, les femmes, seulement tolérées à ces postes, conquièrent enfin officiellement l'emploi emblématique à la Poste, celui de facteur (Illustration) : plus aucun aux PTT, hormis celui d'ambulancier, ne leur est désormais interdit.

■ Un contexte

Déjà, les lois de 1972 ont imposé la mixité à tous les concours de l'Administration et inscrit le principe d'égalité de rémunération dans le Code du travail.

■ Une révolution

Aux femmes sont enfin reconnus, par l'Administration, le même statut et des droits identiques à ceux des hommes employés à ce grade. Déjà dans l'Histoire, le fait d'employer des femmes à la distribution du courrier était courant ; cette pratique remonte au XVIII^e siècle lorsque des veuves succédaient à leur mari mort en fonction.

■ Aujourd'hui

Le taux de féminisation globale à La Poste oscille de nos jours autour de 50 %. Parmi les postiers attachés à la distribution, on comptait 10 % de femmes en 1961 (dont 1 % de titulaires) alors qu'elles sont en 2005 près de 45 % !

Sources : *La Poste*, janvier 1982 ; *Références des PTT*, n°7 ; *Messages des PTT*, n°286 ; *Postes et Télécommunications françaises. Une chronologie du XX^e siècle*, Éditions FNARH, 2004 ; DRH, La Poste, Sylvie Saignac ; Crédit photo : Musée de La Poste de Paris